



**Pôle des Arts
Paul Gaudet**
Musique Théâtre Danse

REGLEMENT DES ETUDES

POLE DES ARTS PAUL GAUDET

Version septembre 2020

POLE DES ARTS PAUL GAUDET

30 rue Villedavid, 37400 AMBOISE

02 47 57 06 97

contact@poledesarts-paulgaudet.fr

secretariat@poledesarts-paulgaudet.fr

I – PRESENTATION DU PÔLE DES ARTS PAUL GAUDET

Le Pôle des Arts Paul Gaudet est une structure d'enseignement spécialisée de la Musique, du Théâtre et de la Danse ouverte à tous et qui est un lieu ressource sur le territoire en travaillant le plus possible avec les autres structures artistiques alentour.

Son projet d'établissement vise à adapter l'enseignement artistique aux réalités d'aujourd'hui tant sur le plan des publics (initiation pour la petite enfance, formation des adultes, des amateurs, élargissement des esthétiques et des publics...) que sur le plan des orientations culturelles de la Ville centre et du territoire.

Structure associative, elle assure un enseignement auprès de différents publics : la petite enfance dès l'âge de 3 ans, la Formation Musicale, les apprentissages instrumentaux, vocaux dans différents styles musicaux (musique classique, contemporaine, jazz, Musiques Actuelles Amplifiées...) mais également dans les domaines du Théâtre et de la Danse.

La formation proposée vise à conduire les élèves vers une pratique musicale, théâtrale ou chorégraphique en amateur autonome et, le cas échéant, préparer à une orientation pré professionnelle dans d'autres établissements.

Le projet d'établissement est placé sous la responsabilité du Directeur et confiée à l'équipe de professeurs.

Outre l'enseignement, les actions de diffusion (concerts, auditions, projets artistiques, stages, master-classes...) composent ce projet et enrichissent la formation. Les élèves sont tenus d'y participer.

Le Pôle des Arts Paul Gaudet propose chaque année différentes actions de diffusion et participe largement à la vie du territoire. Elle est en lien avec la pratique amateur du territoire (orchestre d'harmonie...) et avec les actions menées avec le public scolaire, en situation de handicap, seniors etc...

Un représentant des professeurs siège à titre consultatif au Conseil d'Administration du Pôle des Arts Paul Gaudet.

II – COMPOSITION DU PÔLE / ORGANISATION

Le Pôle des Arts Paul Gaudet propose les enseignements suivants :

- Initiation Musicale (3 à 6 ans) et Formation Musicale (7 ans et +)
- Les bois (flûte, hautbois, clarinette, saxophone)
- Les cuivres (trompette/cornet, trombone, tuba)
- Les cordes frottées (violon, violoncelle, contrebasse)
- Les polyphoniques (piano, percussions, harpe, guitare, accordéon)
- Le chant lyrique
- Les Musiques Actuelles Amplifiées (batterie, guitare électrique, chant)
- Les pratiques collectives (orchestres, ensembles, chorales, ateliers...)
- Le Théâtre
- La Danse (classique, contemporaine, jazz, irlandaise)

Des réunions plénières de l'ensemble de l'équipe pédagogique ont lieu ainsi que des réunions de département pour tous les domaines ayant trait à la pédagogie et aux projets de diffusion.

III – DEROULEMENT DES ETUDES

Les études musicales se déroulent en plusieurs cycles (Initiation, I, II et III). Chaque cycle est validé par une évaluation permettant le passage dans le cycle suivant. Les cours d'Initiation et de Formation Musicale sont collectifs et les cours de pratique instrumentale ou vocale sont individuels.

Les études théâtrales se déroulent en plusieurs cycles (Cycle I, II, III). Chaque cycle est validé lors d'une évaluation et/ou une production qui permet le passage dans le cycle supérieur.

Les études chorégraphiques se déroulent également en plusieurs cycles (Initiation, I, II, III, Collectif).

L'organisation par cycles permet à chacun de réaliser son parcours artistique à sa propre vitesse tout en respectant une durée moyenne d'environ 3 à 4 ans par cycle.

IV – CURSUS DES ETUDES

La formation doit être pensée globalement et comprend diverses disciplines ainsi que la participation à des formes collectives.

MUSIQUE

La Formation Musicale est obligatoire jusqu'à la fin du Cycle II.

En général, le parcours comprend la discipline « dominante » (instrumentale, vocale), une discipline de formation et de culture musicales et la participation à des pratiques collectives ou ateliers.

Dès que possible, les pratiques instrumentales ou vocales collectives doivent être débutées. Elles peuvent se faire au sein d'ensembles constitués mais aussi dans le cadre de pratiques décloisonnées, de réalisations transversales en référence au projet d'établissement.

Le département Jazz et Musiques Actuelles Amplifiées fonctionne différemment avec des cours individuels et des pratiques décloisonnées toutes les trois semaines environ, un Work In Progress en milieu d'année et un concert en fin d'année. Les élèves concernés sont néanmoins tenus de passer un examen de fin de cycle.

CYCLES	AGES	OBJECTIFS DE FIN DE CYCLE	TEMPS DE COURS INDIVIDUEL	TEMPS DE COURS COLLECTIF	PRATIQUE COLLECTIVE
INITIATION 4 ans en Initiation 1 à 2 ans en Instrument	3 à 6 ans en Initiation Musicale 6-7 ans en instrument	Découvrir le monde musical, développer la curiosité, mettre en place des repères favorisant les conditions d'aborder la suite.	0h20	3 et 4 ans : 0h30 5 et 6 ans : 0h45	
Ier CYCLE	A partir de 7 ans	Pratiquer pour acquérir les bases de la technique, poursuivre le développement de la curiosité, construire sa motivation et son parcours personnel.	0h30	1h à 1h30	1h
IIème CYCLE	Environ 12-13 ans	Consolider, développer sa pratique, s'approprier le langage et devenir autonome.	0h45	1h15	1h
IIIème CYCLE	Environ 16-17 ans	Parfaire sa formation, savoir travailler et avoir une bonne technicité.	0h45	1h15	1h

THEATRE

CYCLES	AGES	OBJECTIFS DE FIN DE CYCLE	TEMPS DE COURS COLLECTIF
Ier CYCLE	7 à 11 ans	Permettre la découverte du jeu théâtral Enrichir l'imaginaire Découvrir l'écoute de l'autre Se livrer par l'improvisation	1h30
IIème CYCLE	12 à 17 ans	Permettre la découverte des techniques de base du jeu corporel et une prise de conscience de l'espace scénique Enrichir l'imaginaire Accroître l'écoute et l'engagement Ouvrir le champ des possibilités personnelles d'expression Eveiller la curiosité des élèves au monde du théâtre (histoire, répertoire, spectacles...)	1h30
IIIème CYCLE	18 ans et +	Accroître son potentiel d'acteur Poursuivre l'apprentissage des techniques Se produire au maximum Ecrire des saynettes	2 h
Parcours théâtre Collège	11-15 ans	Permettre la découverte des techniques de base du jeu corporel et une prise de conscience de l'espace scénique Enrichir l'imaginaire Accroître l'écoute et l'engagement Ouvrir le champ des possibilités personnelles d'expression Eveiller la curiosité des élèves au monde du théâtre (histoire, répertoire, spectacles...)	1h30

DANSE

CYCLES	AGES	OBJECTIFS DE FIN DE CYCLE	TEMPS DE COURS COLLECTIF	PRATIQUES COMPLEMENTAIRES
EVEIL - INITIATION 4 ans	Eveil 1 : 4 ans Eveil 2 : 5 ans Initiation 1 : 6 ans Initiation 2 : 7 ans	Développement de la motivation et de l'engagement de l'enfant Perception du corps et développement de la coordination Découverte des mouvements et de l'espace Observer, écouter, sentir pour expérimenter.	0 h 45 0 h 45 1 h 1 h	
Ier CYCLE	A partir de 8 ans	Apprentissage des mouvements et pas fondamentaux Mémorisation d'enchaînements simples Prise de conscience des espaces corporels en relation avec la musique Initiation à l'improvisation.	3 h	Discipline principale 1h 30 + discipline complémentaire 1 h + Stretching/relaxation 0 h 30
IIème CYCLE	Environ 11-12 ans	Consolidation d'éléments techniques (mouvement, espace...) et de l'expression artistique Augmentation des capacités	5 h	Discipline principale 2h + discipline complémentaire 1 h + Stretching/relaxation/Pilates/Yoga 1 h + histoire de la danse/Formation Musicale

		Développement de l'improvisation, de l'initiative et du travail personnel (personnalisation d'un mouvement) Connaissance de l'existence des différents styles de danse.		Danseur/Anatomie-physiologie en mouvement du danseur 1 h
IIIème CYCLE	Environ 14-15 ans	Cycle plus spécialisé particulièrement destiné aux élèves souhaitant poursuivre leurs études chorégraphiques à un rythme plus soutenu, ceci dans la perspective d'échéances futures ou pour le plaisir d'une réalisation personnelle plus aboutie.	7 h	Discipline principale 3 h + atelier cursus dans la discipline dominante (Ateliers composition/improvisation-interprétation/répertoire) 1 h + discipline complémentaire 1 h + Stretching/Relaxation/Pilates/Yoga 1 h + histoire de la danse/Formation Musicale Danseur/ Anatomie-physiologie en mouvement du danseur 1 h
Cycle collectif	Adultes et élèves ayant fini leur cursus	Accompagner les élèves dans leur pratique artistique jusqu'à l'acquisition d'une bonne autonomie pour poursuivre plus tard leur activité artistique au sein d'associations ou autres.	1 h 30	

V – PRATIQUES COLLECTIVES MUSICALES

Le projet d'établissement fait largement état de la pratique collective. Comme il est mentionné plus haut, les élèves sont orientés par leurs professeurs vers les ensembles en mesure de les recevoir (chorales, orchestres, ateliers et musique de chambre) dès que possible.

Tout élève instrumentiste doit s'investir dans une pratique collective d'au moins deux ans en cycle I et sur toute la durée du cycle II. Cette mesure concerne la pratique d'orchestre pour les élèves des classes de vents, cordes et percussions.

VI – EVALUATION DES CONNAISSANCES

- **Formation Musicale :**

L'évaluation des acquis se fait par contrôle continu deux fois par an (épreuves orales et écrites) réalisées par les professeurs concernés en présence du Directeur pour les épreuves orales pour les inter-cycles. Les élèves en fin de Cycle I présentent des épreuves centralisées à l'échelle du territoire en Formation Musicale. Les élèves en fin de Cycle II présentent un projet contenant des matières habituelles (lecture de notes, rythme, chant) et un arrangement réalisé en classe et interprété avec les autres élèves de la classe.

Dans tous les niveaux, la moyenne annuelle pour le passage doit être d'au moins 13 sur 20.

- **Instrument :**

Tous les élèves présentent une évaluation de fin d'année avec un jury extérieur. En inter-cycles, le jury propose des mentions et des commentaires sur la prestation.

En fin de cycle, le jury décide du passage de l'élève dans le cycle supérieur. Seules les mentions Bien et Très Bien permettent le passage. Il est généralement regardé à ce moment important de l'évaluation, de l'implication de l'élève dans les pratiques collectives du Pôle des Arts et de sa participation à la vie de l'établissement. En cas de litige, la voix du Directeur est prépondérante.

Les évaluations instrumentales sont publiques. L'absence aux évaluations entraîne de facto le redoublement du niveau.

- **Musiques Actuelles Amplifiées :**

Le parcours des musiciens et chanteurs de ce département se fait dans le cadre d'un décloisonnement des pratiques. Les élèves sont donc évalués à mi- année lors d'un Work In Progress, en présence d'une personnalité invitée et spécialiste de ce courant musical et en fin d'année, lors d'une production publique. Lorsqu'il est temps, les élèves présentent un examen de fin de cycle avec interprétation d'un texte instrumental ou vocal du niveau requis et une production au milieu d'un groupe professionnel constitué.

- **Théâtre :**

Une évaluation et une/ou plusieurs productions de fin d'année ainsi qu'un entretien entre le professeur et le Directeur sur le déroulement du travail de l'année de chacun des élèves permettent de se fixer sur le passage ou le maintien des élèves dans un cycle, même si leur âge permettrait de facto leur passage.

- **Danse :**

Pour l'ensemble des danseurs (sauf cycle collectif), une double évaluation a lieu chaque année. Un bulletin d'appréciations rempli par le (les) professeurs est envoyé à la fin du premier semestre. A la fin de l'année, une évaluation est réalisée en présence des professeurs, du directeur et d'un jury extérieur et donne lieu à un second bulletin d'appréciations. Présentation des classes avec accompagnements musicaux au piano ou percussions et supports sonores enregistrés.

Contenus d'évaluations : Cycle 1 : variation imposée, Cycles 2 et 3 : variation imposée, variation libre et entretien avec le jury.

VII – SUIVI DES ELEVES ET COMMUNICATION AUPRES DES FAMILLES

L'année est jalonnée de plusieurs rendez-vous. Une première réunion en début d'année permet la rencontre des parents, des élèves et des professeurs au moment de la constitution des plannings. Les évaluations font l'objet de deux bulletins (semestriel et fin d'année) transmis aux élèves majeurs et aux parents des élèves mineurs inscrits au Pôle des Arts Paul Gaudet.

Le bulletin de fin d'année notifie les résultats définitifs ainsi que l'orientation de l'élève.

A tout moment, un professeur peut alerter les parents sur un problème rencontré. Les parents sont invités à prendre contact avec les enseignants s'ils le souhaitent, et notamment pour avoir des précisions sur la progression de l'élève ou le travail qu'il doit réaliser chez lui. Ce rendez-vous peut être aussi l'occasion de re dynamiser ou d'entretenir la motivation de l'élève.

VIII – INVESTISSEMENT PERSONNEL ET PARTICIPATION AU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le travail personnel est indispensable à la progression des études. Il faut donc considérer, dès le début des apprentissages, qu'un temps quotidien raisonnable soit consacré par l'élève afin de parvenir à de bonnes réalisations aussi bien en Formation Musicale qu'en Instrument. Pour les danseurs, en fonction des disponibilités des studios, des créneaux peuvent être dégagés pour les élèves.

Bien entendu, la participation à des auditions, concerts, projets du Pôle des Arts Paul Gaudet enrichissent le parcours de l'élève et doivent être réalisés, d'autant qu'ils participent de l'évaluation et de la vie du projet d'établissement.

Enfin, les parents doivent encourager leurs enfants à la démarche visant à aller au concert, au spectacle dans le cadre de l'ensemble des activités proposées soit sur le territoire amboisien soit plus largement au niveau du département ou ailleurs.

IX – ACTIVITES HORS CURSUS

A – Les adultes : Les adultes peuvent être accueillis au Pôle des Arts Paul Gaudet dans la limite des places disponibles. En Musique, le cursus instrumental n'est pas soumis aux mêmes règles d'évaluations. Cependant, les adultes volontaires peuvent, sur leur demande, être inscrits en cursus et être alors soumis durant la durée de leur inscription au dispositif d'évaluation en vigueur. Les temps de cours sont de 20 minutes en Initiation et ne peuvent dépasser 30 minutes ensuite. Cette mesure peut être dérogatoire si l'élève adulte réussit un examen de fin de cycle et obtient alors le temps de cours imparti au cycle supérieur. En Danse, les élèves rejoignent le cursus collectif.

B- Les pratiques collectives : Les pratiques collectives peuvent être suivies par n'importe quel élève, enfant ou adulte. Il n'est pas nécessaire d'être inscrit dans le cursus instrumental ou vocal pour avoir accès à ces pratiques. Cependant, il faut que le niveau technique soit en adéquation avec le niveau de l'ensemble du groupe. Ces admissions sont limitées aux possibilités d'accueil de la formation concernée. Elles font l'objet d'une inscription de l'élève au Pôle des Arts Paul Gaudet ainsi que d'un tarif particulier pour les personnes n'ayant que cette pratique musicale dans l'établissement.

X – POSSIBILITES APRES UN CURSUS A L'ECOLE DE MUSIQUE

Durant la scolarité au Pôle des Arts Paul Gaudet, chaque année, les élèves sont informés par voie d'affichage des possibilités qui s'offrent à eux de rejoindre un établissement contrôlé par l'Etat (Conservatoire à Rayonnement Régional par exemple) pour y suivre une formation plus poussée soit en horaires traditionnels soit en horaires aménagés. Si besoin, le Pôle des Arts Paul Gaudet mettra les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs pour assurer la réussite des élèves le souhaitant.

Après des années d'étude, on peut conserver une attache avec le Pôle des Arts Paul Gaudet via les pratiques collectives proposées. Le Pôle des Arts Paul Gaudet reste un lieu ressource à l'attention des familles souhaitant des réponses particulières dans les différents domaines de la Musique, du Théâtre ou de la Danse pour une orientation pré professionnelle.

XI – DISPOSITIONS PARTICULIERES

Il est possible de changer de discipline instrumentale ou de dominante chorégraphique à tout moment du cursus. Pour cela, une demande écrite devra être faite auprès du Directeur avant la fin de l'année scolaire. L'inscription dans la nouvelle discipline ou dominante sera effective à la rentrée scolaire suivante sous réserve de places disponibles dans la classe souhaitée.

Les dates de début et de fin des cours sont fixées par le Directeur. L'année scolaire est celle de l'Éducation Nationale de l'Académie Orléans-Tours.